



Etablissement identifié sous le numéro 0810038B

Année scolaire 2021-2022

N° de séance : 4

Procès verbal du conseil d'administration du 07 février 2022

Ouverture de séance : 17 h 30

16 membres du conseil sont présents.

Secrétariat de séance : Freddy TOMMASI, Principal du collège et Sandrine PASCAL, Principale-Adjointe

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 30 par Monsieur TOMMASI, Principal du collège.

1 . Compte-rendu du conseil d'administration du 03 décembre 2021

Monsieur Le Principal soumet au vote le compte-rendu du conseil d'administration du 03 décembre 2021. Celui-ci ne donne lieu à aucune remarque.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des 16 membres présents.

2 . Scolarité : Dotation horaire globale

Monsieur Le Principal rappelle que les membres du conseil d'administration n'ont pas souhaité la création d'une commission permanente. Il souligne néanmoins que celle-ci n'aurait pas pu aborder les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont dispose l'établissement. Il explique que ces principes ont été présentés, exposés, discutés dans le cadre du conseil pédagogique élargi du 01 février.

Monsieur Le Principal explique aux membres que le collège Louisa Paulin échappe à la règle démographique départementale, académique et nationale marquée par une baisse des effectifs. Selon les prévisions de l'Inspection Académique, le collège comptera une vingtaine d'élèves de plus par rapport à l'année scolaire en cours. L'effectif théorique envisagé attendus correspondra à 4 divisions pour le niveau 6^{ème}, 4 divisions sur le niveau 5^{ème}, 5 divisions sur le niveau 4^{ème} et 4 divisions pour le niveau 3^{ème}. Monsieur Le Principal reconnaît que les classes de 3^{ème} compteront entre 28 et 30 élèves par classe. Si les effectifs de 3^{ème} sont plus importants que prévus, Monsieur Le Principal n'exclut pas la demande de la création d'une 18^{ème} division. Un représentant élu des parents d'élèves demande des précisions concernant les procédures d'affectation dans les collèges privés et publics. Monsieur Le Principal explique la procédure « Affelnet » et précise que les effectifs annoncés par l'Inspection Académique sont en général très fiables concernant le nombre attendu des élèves du niveau 6^{ème}.

La répartition des moyens s'effectue donc sur la base de 17 divisions : 501.5 Heures Postes et 38 Heures Supplémentaires Année. Monsieur Le Principal expose les grands principes dans l'exercice de cet équilibre : chaque discipline a une dotation réglementaire et éventuellement une marge d'autonomie. Il explique que chaque division apporte 29 h : 26 h réglementaires + 3 h d'autonomie. Il dit aussi que :

- l'option D correspond au dispositif ULIS : 21 h, Les heures de concertation AESH / coordonnatrice ULIS seront examinées ultérieurement.
- 2 h sont dédiées à la chorale.
- 2 h du temps de service de la professeur d'arts plastiques sont consacrées à la préparation de l'oral du DNB.
- L'occitan bénéficie d'une dotation horaire spécifique académique : 1.5 h sont destinées à la DNL sur tous les niveaux (6 h), option occitan : 1.5 h, bilinguisme occitan : 6 h
- L'EPS bénéficie d'une dotation horaire spécifique académique : 9 h d'UNSS et 1 h de coordination EPS

- 1 h est consacrée dans la marge d'autonomie à l'apprentissage du savoir nager 6^{ème}
- Les heures de laboratoire ou heures de décharge (3 h) sont réglementaires : 1 h est accordée pour un volume horaire de 8 h devant élèves.

Un représentant élu des parents d'élèves demande comment sont réparties les heures d'autonomie et selon quel(s) critère(s).

A partir du tableau de répartition des moyens distribué aux membres du conseil d'administration, monsieur Le Principal décrit les choix faits par l'établissement en termes de répartition des moyens, détaille par conséquent la marge d'autonomie en prenant en compte les demandes des enseignants exprimées en conseil pédagogique : il propose, en accord avec les équipes enseignantes, que les niveaux 6^{ème} et 3^{ème} bénéficient d'accompagnements conséquents. Pour autant, chaque niveau bénéficie de moyens pour fonctionner en groupes dans certaines disciplines.

Niveau 6^{ème} : 1 h en français, 1 h en mathématiques, 1 h en SVT, 0.5 h en H/G-EMC, 0.25 h / classe pour le savoir nager, Physique / Chimie : 1 h / Q en groupe uniquement

Niveau 5^{ème} : 0.5 h en SVT , 0.5 h en Physique / Chimie

Niveau 4^{ème} : 0.5 h en Mathématiques, 0.5 h en Espagnol, 1 h pour la classe défense

Niveau 3^{ème} : 1 h en français, 0.5 h en H/G-EMC , 1 h / Quinzaine *en classe entière pour la* préparation à l'oral du DNB, 1 h pour la classe défense, 0.5 h en Anglais, 0.5 h en Espagnol, technologie : 2 h classe entière / Q + 1 h / Q en groupe

En fonction de l'apport d'heures de service des enseignants titulaires, Monsieur Le Principal propose un équilibre entre les Blocs de Moyens Provisoires (BMP) et les Heures Supplémentaires Année (HSA) pour être conforme à la Dotation Globale Horaire (DGH) accordée.

Blocs de Moyens Provisoires :

- 9 h en Anglais pour un professeur stagiaire ou un professeur titulaire qui partagerait son temps de service
- 4 h en Physique /Chimie,
- 9 h en Occitan (complément de service avec d'autres EPLE)

Monsieur Le Principal parle de la répartition des HSA qui ne peuvent être données à des enseignants à temps partiels. A ce jour, 0.5 HSA ne sont encore pas ventilées.

Etant donné qu'un professeur certifié apporte 18 h, Monsieur Le Principal demande la création d'un poste en lettres modernes pour bénéficier d'un personnel titulaire auprès des élèves et renouvelle sa demande de création d'un poste en technologie pour un professeur qui effectuerait un complément de service dans un autre établissement.

Un représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation lit une motion jointe au compte-rendu et explique ensuite l'intention de vote collectif des représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation. Le souhait est de signifier au Rectorat les besoins identifiés : souhait d'une division supplémentaire en 3^{ème} compte tenu des effectifs attendus et de la création d'un poste d'AED dont les tâches sont alourdies en raison de la gestion de la crise sanitaire. Pour autant, ils ne veulent pas voter contre la proposition de répartition des moyens car ils soulignent le travail et l'engagement de l'équipe de direction et l'écoute dont elle fait preuve face aux besoins exprimés.

Les représentants élus de parents expliquent qu'ils s'associent à la motion lue par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et expliquent le même choix de vote.

Vote de la répartition de la dotation globale horaire :

Contre : 0 Abstentions : 11 Pour : 5

La répartition des moyens est donc adoptée.

3 . Vie extérieure de l'établissement

Convention de partenariat collège Louisa Paulin / ADDA du Tarn délégation départementale à la musique, à la danse, au théâtre et au cirque.

Dans le cadre du programme d'accompagnement et de développement des pratiques du théâtre et de la musique au collège, réalisation d'un projet théâtre en partenariat avec la Scène Nationale d'Albi :

- parcours « tous au théâtre ! » avec une classe de 4^{ème} et
- deux projets musique : « parcours supercalifragilisticaxpialidocious avec les élèves de la chorale du collège et un concert pédagogique Peace and Love à destination de 2 classes de 4^{ème}

Convention avec l'école de Terre-Clapier

Le collège reçoit la subvention allouée par la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle et notifiée par le rectorat. Il assure dans ce cadre la mise en paiement des factures inhérentes au projet « de clou à clou ».

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

4 . Affaires financières

Madame l'Adjointe-Gestionnaire présente le budget du séjour à Paris pour le niveau 3^{ème} et de celui de Piau Engaly pour le niveau 5^{ème} (cf. pièces jointes).

Monsieur Le Principal et les représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation remercient l'association des parents d'élèves pour leur participation financière à ces projets de voyage. Les représentants élus de parents saluent les enseignants pour leur investissement et leur courage de porter les projets jusqu'à leur réalisation dans ce contexte tendu de gestion de crise sanitaire. Monsieur Le Principal, qui prend la responsabilité d'autoriser les séjours avec nuitées, se réjouit du dynamisme des équipes enseignantes. Un représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation souligne que le séjour à Paris a été très agréable ; les élèves ont adopté une attitude exemplaire. Les visites se sont déroulées dans des conditions idéales car il y avait très peu de touristes sur les sites culturels et très peu de monde dans le métro.

Madame l'Adjointe-Gestionnaire présente des décisions budgétaires modificatives pour information sur l'exercice 202 (cf. document joint).

Pour l'exercice 2022 (cf. document joint), la DBM 1 est votée à l'unanimité.

5 . Questions diverses

Monsieur Le Principal indique qu'il n'y a pas de questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'administration s'achève à 18h20.

La Principale Adjointe

Sandrine Pascal



Le Principal

Freddy Tommasi



Motion au CA

Les enseignants, réunis en conseil pédagogique, ont pris connaissance des moyens alloués pour la rentrée 2022.

Si nous remercions la direction pour le travail de répartition des heures, répartition réalisée à l'écoute des demandes de l'équipe éducative, nous tenons également à dire ici notre mécontentement et notre inquiétude pour la rentrée 2022.

En effet, depuis la réforme des collèges, de nombreux dispositifs et enseignements ne sont plus ciblés et doivent être financés par la dotation générale, comme les langues anciennes, les groupes, le savoir nager,... Ce qui implique que nous devons faire des choix.

Concernant les effectifs, le niveau quatrième de cette année est divisé en 5 divisions. Le Rectorat a prévu seulement, pour cette même cohorte, 4 divisions en troisième pour 118 élèves, soit une moyenne de 29.5 élèves par classe. Au vu des résultats des élèves au DNB et au vu du pourcentage élevé d'élèves boursiers ou en difficultés sociales et économiques, nous souhaitons que la 5ème division soit maintenue. Nous pensons que les effectifs pléthoriques nuisent au travail des élèves, au climat scolaire et à l'inclusion de tous les élèves.

Enfin, le service de vie scolaire souffre d'un manque de personnel. La taille et l'organisation de la cour rendent difficile la surveillance. Nous demandons donc la création d'un poste d'AED supplémentaire. Nous tenons également à souligner la charge de travail exponentielle rencontrée par la vie scolaire et l'infirmerie durant cette période de COVID-19.